



BULLETIN D'INFOS

PAYS BEAUME - DROBIE

2019



Totem des métiers d'art du Pays Beaume-Drobie

En CÉVENNES D'ARDÈCHE

134, Montée de la Chastelanne - 07260 Joyeuse



PAYS
BEAUME
DROBIE

RIBES - ROCLES - PAYZAC - JOYEUSE - VERNON - LABOULE - ROSIÈRES - SABLÈRES - FAUGÈRES - DOMPNAC - VALGORGE
ST MÉLANY - BEAUMONT - PLANZOLLES - LABLACHÈRE - LOUBARESSÉ - CHANDOLAS - ST ANDRÉ LACHAMP - ST GENEST DE BEAUZON



Alain Mahey
Président



1^{ère} Vice-Présidente
Nathalie Tourre
développement économique



2^{ème} Vice-Président
Pascal Waldshmidt
aménagement de l'espace
urbanisme, habitat,
agriculture



3^{ème} Vice-Présidente
Régine Lemesre
enfance, jeunesse,
services à
la population

Cette nouvelle édition du journal de la communauté de communes du Pays Beaume-Drobie est un moment de partage d'informations que vous appréciez autant que nous. Dans ce numéro vous découvrirez la plupart des actions et services menés pour faciliter votre quotidien.

Dans un contexte économique et social particulièrement complexe, chaque décision est prise avec la préoccupation constante de trouver le meilleur équilibre entre vos légitimes attentes, le budget de la collectivité et l'efficacité des solutions que nous apportons. Le bien-être de chacun d'entre vous et le plaisir que vous avez de vivre au Pays Beaume-Drobie sont notre priorité.

Notre territoire n'échappe pas aux questions d'environnement et je m'attache pour chacune de nos décisions à mesurer son impact environnemental. En tant que responsable, je m'impose cette réflexion car chaque décision doit idéalement être la plus neutre possible ou avoir un effet positif pour la planète et le climat.

Lorsque nous travaillons sur la baisse de consommation d'énergie de nos bâtiments publics, nous ne faisons pas autre chose que de mettre nos actes en accord avec le nécessaire engagement pour la planète.

En offrant la possibilité d'un bonus environnemental dans le cadre des aides directes aux artisans et commerçants de Beaume-Drobie nous nous engageons encore plus dans la transition énergétique.

En proposant d'augmenter de 4 pour 1000 (0,4%) par an, la quantité de matière organique des sols agricoles et forestiers c'est permettre de stocker le carbone issu de la combustion des énergies fossiles. C'est donc agir pour une plus grande fertilité, une meilleure rétention de l'eau, une meilleure résistance à l'érosion. C'est œuvrer pour une agriculture de qualité pour notre sécurité alimentaire.

Notre planète a soif ! Selon l'ONU, deux tiers de la population mondiale seront exposés d'ici 2030 à une pénurie d'eau.

Que vaut le territoire du Pays Beaume-Drobie à l'échelle de la planète, me direz-vous ? C'est vrai, mais chacun à notre échelle, nous devons montrer l'exemple. Il en va de notre responsabilité collective et de notre conscience personnelle.

C'est ainsi que j'ai souhaité, par un geste qui est symbolique mais pas anodin, aider tous les foyers de Beaume-Drobie à contribuer aux économies d'eau en offrant, à raison d'un par foyer, un mousseur de robinet. Simples à installer, ils sont d'ores et déjà disponibles dans les mairies. Vous pouvez les récupérer.

A notre modeste place, essayons de rendre chacune et chacun écoresponsable en optant pour un usage moins gourmand en ressources naturelles.

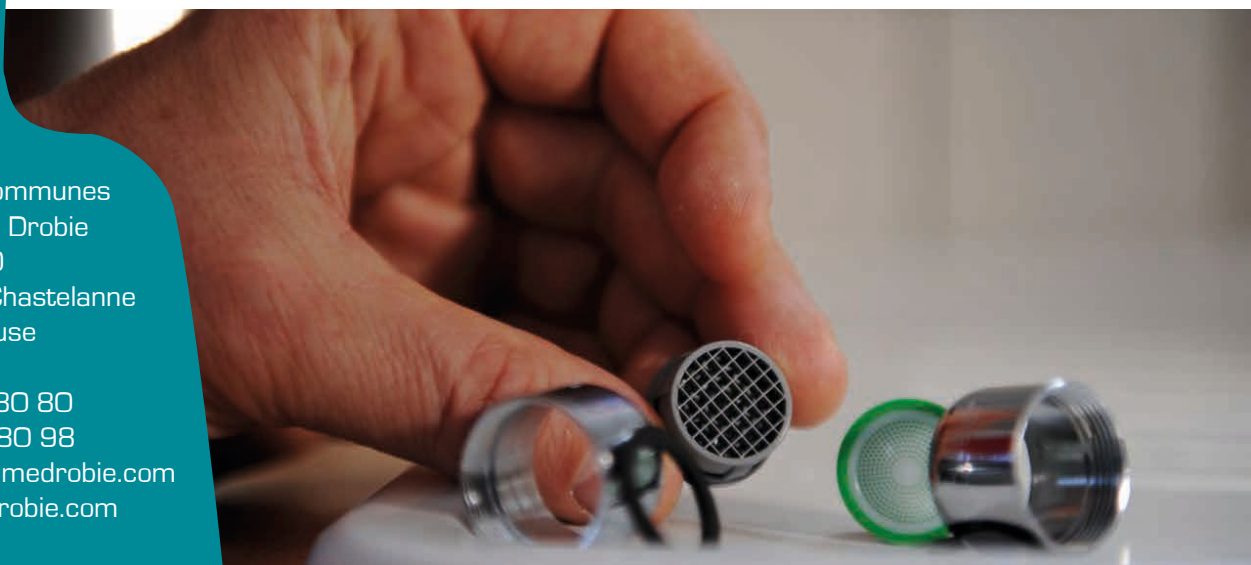
Communauté de communes
du Pays Beaume Drobie
CS 90030
134, Montée de La Chastellane
07260 Joyeuse

Tél : 04 75 89 80 80

Fax : 04 75 89 80 98

Courriel : cdc@pays-beaumedrobie.com

www.pays-beaumedrobie.com



DU CÔTÉ DES FINANCES

Pour assurer ses dépenses, le budget de la CdC est alimenté principalement par les impôts locaux des ménages et des entreprises, des dotations d'état d'aides publiques (Département, CAF...), d'emprunts et les excédents des années précédentes. On peut aussi compter sur la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, la Taxe de Séjour et la gestion des milieux aquatiques pour assurer le financement de la collecte et le traitement des déchets ménagers, l'office de tourisme et le syndicat de rivières.

Les dépenses de fonctionnement ont évolué depuis les dernières années. Cela s'explique par la montée en puissance des services en direction de l'enfance, de la jeunesse et des familles (reprise du personnel associatif de la crèche et du centre de loisirs), le développement de la compétence Culture (mise en réseau des bibliothèques, conventions et subventions aux associations locales) et par la mise en place de plusieurs dispositifs (PLUi, OPAH...).

Depuis quelques années, plusieurs investissements d'envergure ont été réalisés pour répondre aux besoins du territoire, la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Lablachère, la rénovation du musée de la châtaigneraie (Castanéa), l'aménagement de la zone d'activités du barrot à Rosières, l'atelier châtaignes à Rocles, ou nouvelle crèche à Rosières.

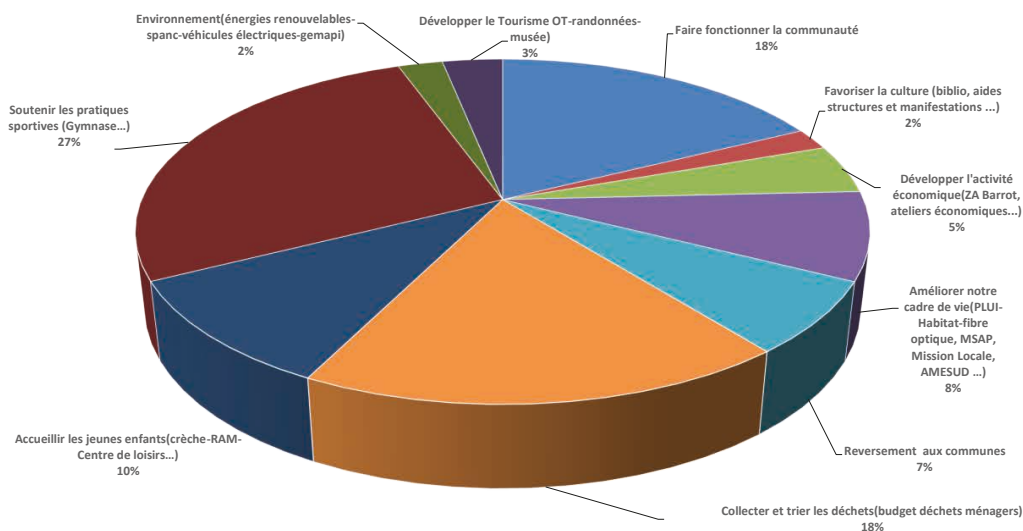
Tous les équipements bénéficient à des taux différents de diverses subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département.

Le budget de la CdC est divisé entre un budget principal et des budgets annexes dédiés à des actions spécifiques, comme les zones d'activités, les ateliers économiques, les toitures photovoltaïques, l'assainissement non collectif et les décisions modificatives.

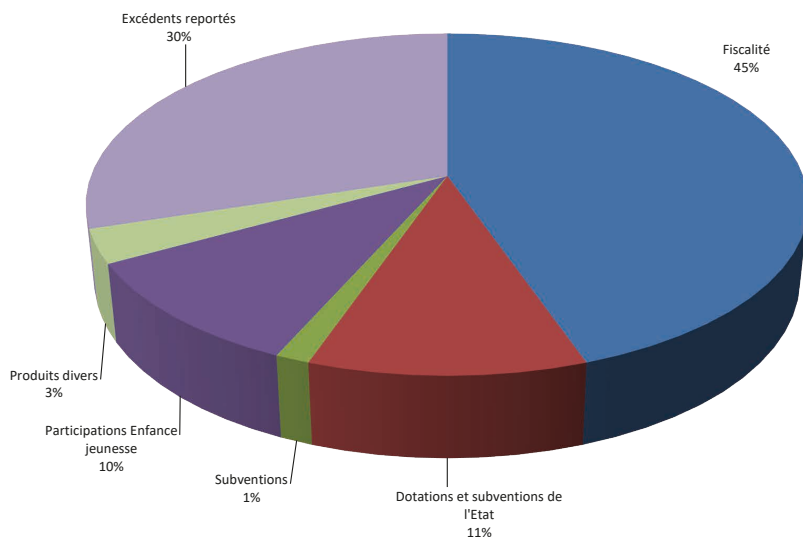
Tous budgets confondus, en 2019, la CdC a voté une enveloppe de 12 738 000 € répartie de manière équilibrée entre le fonctionnement et les investissements.

La particularité de cette année est l'inscription des dépenses nouvelles pour les constructions de la salle multisports (gymnase) à Joyeuse, du pôle d'innovation des métiers d'art à Chandolas, du bâtiment des services techniques et le déploiement de la fibre optique, via le syndicat ADN.

Dépenses



Recettes



4^{ème} Vice-Président

Jean-Luc Tourrel

Spanc, travaux, bâtiments, sentiers de randonnée



5^{ème} Vice-Président

Alexandre Faure

déchets ménagers développement durable



6^{ème} Vice-Président

François Coulanges

culture



7^{ème} vice-président

Francis Chabane

ressources humaines

Gens du voyage en Pays Beaume Drobie

Un décret publié au Journal officiel du 7 mars 2019 fixe les conditions de réalisation des «aires de grand passage», prévues pour le bon déroulement des grands rassemblements estivaux des gens du voyage. Le schéma départemental détermine les emplacements susceptibles d'être occupés temporairement à l'occasion de rassemblements traditionnels ou occasionnels et définit les conditions dans lesquelles l'Etat intervient pour assurer le bon déroulement de ces rassemblements.

Dans le cadre du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la Préfecture de l'Ardèche a décidé de la création d'une aire de grand passage à Lablachère.

Les aires de grand passage sont destinées à répondre aux besoins de déplacement des gens du voyage en grands groupes à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels. Elles sont réservées aux rassemblements des caravanes, sur une période de 1 à 3 semaines.

A ce jour, le site d'implantation n'est pas encore déterminé. En application de la loi "Notre", cet équipement sera construit et géré par la CdC avec les financements de l'Etat, du Département et des autres communautés de communes de l'Ardèche méridionale.

A L'HEURE DU PLUi

Le conseil communautaire a décidé en 2015 de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Un PLUi c'est quoi ?

C'est un outil stratégique et opérationnel d'aménagement du. Le PLUi, à l'échelle d'une communauté de communes, étudie le fonctionnement et les enjeux, construit un projet de territoire, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol.

Le PLUi permet l'émergence d'un projet partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités locales. Il détermine ainsi les conditions d'un aménagement respectueux des principes du développement durable tout en répondant aux besoins locaux de développement.

Pour favoriser le développement de ce projet de territoire, le PLUi met en place des règles d'utilisation des sols. Cet outil est donc prescriptif.

Pourquoi élaborer un PLUi ?

Par délibération en date du 17 septembre 2015, le conseil communautaire a décidé le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » des communes vers l'intercommunalité.

C'est l'échelle à laquelle s'organise l'essentiel des activités quotidiennes. Elle apparaît ainsi comme la meilleure échelle pour concevoir les mesures adaptées aux enjeux du territoire, tout en valorisant et renforçant la complémentarité des communes.

La vie locale s'affranchit des limites communales : les activités commerciales et récréatives, les déplacements domicile-travail ou

les parcours résidentiels sont autant d'éléments bien souvent déployés à une échelle intercommunale. Il en va de même pour la nature : les frontières communales sont inconcues aux continuités écologiques !

Concilier les différents enjeux locaux est une lourde tâche pour la seule échelle communale : il faut produire des logements tout en apprenant à construire autrement (densification, réhabilitation, ...) afin de préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles.

L'échelle intercommunale optimise l'espace foncier disponible, en renforçant la complémentarité, et donc l'identité, des communes : pôles urbains, pôles relais, pôles ruraux, ... En mutualisant les besoins et efforts consentis, la surface constructible définie dans le PLUi est rationalisée.

Le PLUi tient également compte des spécificités de chaque village. Il est élaboré avec toutes les communes (La commission PLUi du Pays Beaume Drobie est composée de deux représentants par commune, quelle que soit sa taille démographique).

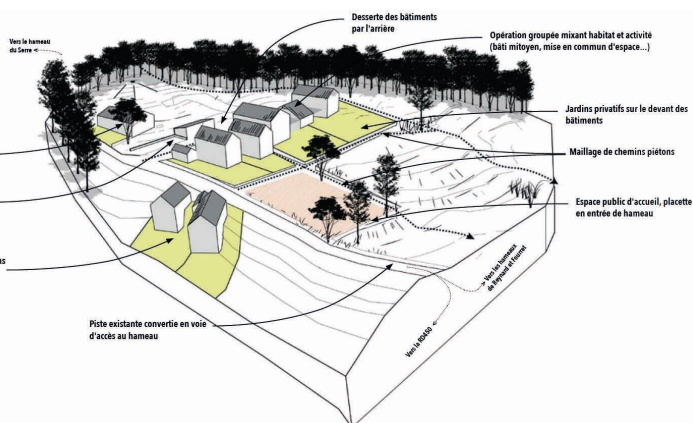
En matière d'aménagement, la complémentarité des communes est toujours recherchée.

Où en est-on dans la procédure ?

Après les phases de diagnostic et de définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui se sont déroulées de 2016 à 2017, le PLUi est entré en 2019 dans la dernière ligne droite de son élaboration, à savoir la mise en forme réglementaire et sa validation administrative.

Une série de trois réunions publiques, organisées en février et mars 2019, ont permis de présenter le projet de PLUi à la population et plus particulièrement le zonage et le règlement qui s'appliqueront au territoire. Celles-ci ont clôturé les neuf réunions publiques





initialement prévues dans le cadre de la concertation du public.

Le projet de PLUi a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 25 avril 2019 et du 28 mai 2019. Il a été adressé pour avis aux personnes publiques associées et pour examen par diverses commissions départementales.

Ces avis ont été intégrés dans le dossier soumis à enquête publique.

La procédure d'enquête publique, ayant

avant approbation définitive pour prendre en compte l'avis des personnes publiques associées et le rapport de la commission d'enquête publique.

pour objectif de recueillir l'avis et les observations du public, s'est déroulée du lundi 23 septembre 2019 au jeudi 24 octobre 2019.

A l'issue de l'enquête et de la remise du rapport, le projet sera remis en forme

Les sites patrimoniaux remarquables

Le territoire intercommunal est concerné par trois Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

Les SPR sont venus remplacer les ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) et les AVAP (Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) ...

Ainsi, la commune de Ribes est concernée par un SPR même si le dossier est toujours sous la forme d'une ZPPAUP... Seul le nom a changé.



La commune de Payzac a vu sa ZPPAUP se transformer en AVAP qui a aussi pris le nom de SPR...

La ZPPAU de Joyeuse est en cours de révision en AVAP, qui prendra aussi la dénomination de SPR...

Outre ces problématiques de dénomination et de sigles difficiles à retenir ... il faut retenir que les SPR ont pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires.

Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés pour clarifier la protection en faveur du patrimoine urbain et paysager.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Pays Beaume-Drobie jusqu'au 30 avril 2020

La Communauté de Communes a initié une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Elle couvre la période 2017-avril 2020.

A l'échelle intercommunale, l'objectif est multiple : lutter contre l'habitat indigne ou dangereux, lutter contre la précarité énergétique, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Cette opération s'adresse à toute personne habitant l'une des 19 communes de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie, désirant améliorer son logement sur ce territoire ou à tout propriétaire souhaitant réaliser du logement locatif permanent.

En insérant cette opération dans le projet de requalification des centres bourgs, l'objectif est d'améliorer la qualité résidentielle, de résorber l'habitat insalubre et d'attirer de nouveaux ménages soit en créant des logements locatifs économes en énergie avec des loyers plafonnés soit en facilitant l'accès à la propriété privée.

Tout bâtiment de plus de 15 ans (2 ans pour le maintien à domicile) peut permettre à son propriétaire (sous condition de ressources pour les propriétaires occupants) d'obtenir des subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté de Communes. D'autres pistes de financements peuvent également être sollicitées (caisses de retraites, région, prêts sociaux...).



A ce jour 70 logements ont déjà pu bénéficier de ces aides mises en place.

Un accompagnement personnalisé et gratuit est assuré par SOLIHA Ardèche joignable par téléphone au 04 75 29 51 35 ou par mail contact.ardeche@solihha.fr.



Un coin de nature...

La communauté aménage un « coin de nature partagé » devant la Maison de l'Enfance.

Suite à la demande d'usagers d'avoir un coin de nature utilisable pour différents types de rencontres, de partage et d'échanges pour toutes les générations, ce projet d'une surface de 250 m² est en train de voir le jour.

Doté d'espaces dédiés au légumes, aux plantes aromatiques, ou d'agrément, il sera arboré afin de garantir la fraîcheur. Il est doté d'un système de récupération d'eau de pluie pour l'arrosage et les cultures seront intégralement biologiques. Un espace sera dédié à l'éveil des sens des tout petits.

Ouvert pour l'organisation d'animations culturelles, éducatives et ludiques, un espace sera aussi dédié à l'accueil de spectacles, tandis qu'un tipi permettra d'organiser des séances de lecture.

Un projet qui implique de nombreux partenaires techniques et plusieurs utilisateurs : association Ilot'enfants, EPAHD Les Pervenches, Lire et faire lire, l'IME de Chassiers, l'association VIE.

Le programme européen Leader « Ardèche ³ » a permis son financement.

ENFANCE-JEUNESSE : DES SERVICES POUR LES FAMILLES

Lorsque le Conseil Communautaire a choisi d'exercer cette compétence, en 2010, la feuille de route était tracée : offrir aux habitants du territoire des services d'accueil de qualité pour les enfants de 3 mois à 17 ans, soutenir les familles dans l'exercice de la parentalité, permettre à la jeunesse de s'exprimer au travers de rencontres ou d'actions, de bénéficier de services d'information ou d'orientation. Offrir un projet éducatif global qui s'adresse aux acteurs jeunesse, de la Famille, mais aussi de l'Éducation, de la Culture, du patrimoine et des sports.

L'avenir d'un territoire comme le notre dépend essentiellement de son attractivité pour les jeunes familles, attractivité liée aux services qui sont proposés. Dans son action, la Communauté de Communes s'est attachée à mettre en oeuvre une politique volontariste, une offre de qualité, diversifiée et qui rencontre l'adhésion de la population.

En 2011, nous avons réalisé 104 611 h d'accueil.

En 2018 nous avons réalisé 209 643 h. Ces chiffres sont éloquentes. Actuellement un enfant

sur deux est accueilli dans nos structures, ce qui est remarquable pour un territoire rural comme le nôtre.

Il nous reste quelques points d'amélioration, sur lesquels nos services devront avancer dans l'avenir : accueils pour les horaires atypiques, développement du métier d'assistante maternelle, meilleure prise en compte du handicap, mettre en oeuvre un projet social élargi à d'autres catégories de population. La tâche sera longue mais le défi passionnant à relever, en collaboration avec tous les acteurs qui agissent déjà en Pays Beaume-Drobie. Ces avancées ont pu se faire grâce à l'engagement et à la participation du personnel des services de la Communauté, ainsi que des associations partenaires, et aux financements du département et de la Caisse d'Allocations Familiales /MSA de l'Ardèche.



LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET ÉDUCATIF GLOBAL

Afin de donner de la cohérence dans ses interventions et celles de ses partenaires en matière d'enfance et de jeunesse, la Communauté de Commune a rédigé un Projet Éducatif Global.

Il s'adresse aux acteurs du territoire dans les domaines de l'Enfance, de la Jeunesse, de la Famille, mais aussi de l'Éducation, de la Culture, du Patrimoine et des Sports.

Il vise à mettre en synergie l'ensemble des actions engagées en Pays Beaume-Drobie dans ces différents domaines, autour des besoins des enfants, des jeunes, des parents et des familles, identifiés et adaptés en fonction des enjeux propres à notre territoire.

Il porte des valeurs et ambitions humanistes. Par la lutte contre les inégalités, l'accès du plus grand nombre aux apprentissages et aux connaissances, à la culture, aux sports, aux loisirs, l'apprentissage de la citoyenneté et par l'éducation à l'environnement, il a l'ambition de permettre à chacun de devenir un citoyen épanoui et responsable.

Les objectifs de la politique enfance - jeunesse - familles

PARENTALITÉ

PETITE ENFANCE

Proposer une organisation éco-responsable et un établissement sain pour les enfants

Développer la créativité des tout petits et l'ouverture sur le monde

Assurer un accueil individualisé et adapté à chaque enfant, propice à son éveil

ENFANCE

Mettre en valeur l'environnement et le patrimoine en sensibilisant à sa protection

Développer la créativité et faciliter l'accès aux pratiques artistiques, culturelles et sportives

Accompagner les enfants vers l'autonomie et la citoyenneté

JEUNESSE

Encourager la participation des jeunes et le développement de projets citoyens

Faciliter l'accès à l'information, à l'emploi et à l'insertion professionnelle

Renforcer l'accès aux pratiques artistiques, culturelles, sportives et aux loisirs

« Aux jeunes, ne traçons pas un seul chemin. Ouvrons-leur toutes les routes ».
Léo Lagrange

UNE CRÈCHE NEUVE POUR « LES MILLE PATTES » À ROSIÈRES

En 2010, la Communauté de Communes s'est engagée dans le développement d'une politique enfance jeunesse. C'est depuis devenu un pilier majeur de notre action sur le territoire, essentiel parents, aux enfants et adolescents, ainsi qu'aux familles. Dans ce contexte général, la qualité du service rendu pour les enfants et leurs parent est essentielle. Elle passe notamment par des locaux spécifiques et adaptés, ainsi que par la structuration d'équipes professionnelles à leur service.

La question de la crèche intercommunale « Milles Pattes », à Rosières s'est posée

Reprise en gestion directe par la collectivité en 2017, son personnel est dorénavant totalement intercommunal et sa pérennité est assurée. Toutefois la question des locaux qui n'étaient plus adaptés restait en suspens.



Des locaux neufs et adaptés

Trop petits, vétustes, énergivores et présentant des malfaçons, il est apparu à l'issue d'un état des lieux technique préférable de réaliser une construction neuve, ouverte depuis le début de l'année 2019.

D'une surface de 630 m² pour un coût global de 1 261 295 € ht, la crèche s'articule autour de plusieurs espaces adaptés aux différentes aux différents âges des enfants accueillis.

Des espaces ont aussi été conçus pour les fonctions spécifiques comme la biberonnerie, ou la cuisine et la buanderie, ou encore une vaste salle de motricité à même d'accueillir des activités motrices et culturelles. Les extérieurs ont aussi été soignés avec des espaces jeux adaptés aux différents âges des enfants. Enfin, le personnel n'a pas été oublié avec des locaux de service (vestiaires, salle de repos/cantine, salle de travail, bureau) adaptés pour accueillir une équipe étoffée et impliquée. Un jardin d'éveil environnemental est en projet.

Tout a été pensé pour le public et son accueil, pour les enfants et leur bien-être. Finis les locaux réhabilités à la hâte et demeurant mal conçus et peu fonctionnels. Des choix s'imposaient en la matière, et ils ont été faits. Rien n'a été laissé au hasard pour tendre vers une haute qualité pour les lieux, à la mesure de l'ambition de la collectivité pour le service qui y est maintenant implanté.

Outre cet aspect fonctionnel particulièrement bien étudié, les questions environnementales ont aussi été largement prises en compte, avec des panneaux photovoltaïques, des matériaux de construction sains et performants, ainsi qu'une architecture étudiée pour limiter l'impact solaire sur les salles qui doit permettre de limiter la consommation énergétique.

A ce titre la crèche « Mille Pattes » fournit des couches lavables depuis 4 ans, permettant ainsi de réduire de près de 3 tonnes par an la quantité de déchets produits. Cette expérimentation initiée et soutenue par le Sictoba est unique à l'échelle du Département de l'Ardèche

A l'occasion de cette construction, la capacité d'accueil de la crèche Milles Pattes a aussi été augmentée puisqu'elle passe de 28 à 35 enfants, permettant ainsi l'accueil de 70 familles. L'équipe pluridisciplinaire s'est agrandie pour assurer un accueil quotidien professionnel et de qualité, je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des agents de la structure qui s'investissent au quotidien.

Un projet qui a vu le jour grâce à l'implication financière aux côtés de la Communauté de Communes, de l'État, du Département de l'Ardèche, de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la Caf de l'Ardèche.



DES LIEUX ET DES SERVICES POUR VOS ENFANTS



Crèche Mille Pattes

La crèche Mille Pattes, à Rosières, a intégré des bâtiments neufs inaugurés en 2019. Ils permettent d'accueillir jusqu'à 35 enfants dans d'excellentes conditions matérielles.

Centre de loisirs Le Ricochet

Il est implanté au coeur du village de Valgorge, dans les locaux du Centre Social Le Ricochet.



Crèche Les Marmailoux à Valgorge

Elle est implantée à Valgorge et partage les locaux avec l'école. Elle est gérée par délégation par le Centre Social Le Ricochet.



Point Info Jeunesse

Il est implanté dans les locaux du CCAS à Joyeuse.



L'appart des jeunes

Lieu de vie du Service Jeunesse, il est implanté dans la vieille ville de Joyeuse.

Maison de l'enfance et de la jeunesse

Implantée à Lablachère depuis 2014, elle regroupe la coordination du service enfance-jeunesse, le relais d'assistants maternels, le centre de loisirs Les Farfadets, l'association L'îlot Z'enfants et les permanences de nombreuses structures sanitaires et sociales.



AU SERVICE DES ENFANTS ET DES JEUNES EN IMAGES

Tout au long de l'année, le services « enfance jeunesse » travaille pour proposer es activités aux enfants, aux jeunes, aux parents et aux familles.

Crèches, centres de loisirs, relais d'assistants maternels, service jeunesse, structures partenaires interviennent avec un riche programme et un panel de services variés à découvrir sur www.pays-beaumedrobie.com, rubrique « enfance-jeunesse ».



Soirée spectacle en famille - Les Farfadets - juin 2019



Semaine Asie à la crèche Mille Pattes. Atelier origami. 2016



Atelier archéologie à Alba La Romaine - Juillet 2019



Séjour à Avignon

Fête votive hivernale intercommunale

Les associations de jeunes et de vôtiers de Rosières-Joyeuse-Lablachère se réunissent maintenant pour organiser une fête votive intercommunale d'hiver.

La première a eu lieu à Lablachère en janvier 2018 et a été aidée par la Communauté de Communes. Une belle réussite à l'échelle des trois communes au moins, qui a appelé une édition 2019 tout aussi réussie et prochainement une édition 2020.





Déguisement au centre de loisirs Les Farfadets. 2019.



Camp sur le Tanargue pour le Centre de loisirs Le Ricochet. 2019



Service jeunesse. Les jeunes secouristes diplômés.



Centre de loisirs des Farfadets. Mini séjour à Darbres. Avril 2017.



Le service jeunesse et le service urbanisme rencontrent les jeunes du collège pour réfléchir au Pays Beaume-Drobie de demain dans le cadre de la préparation du Plan local d'urbanisme intercommunal. 2018



Séjour ados en Espagne. Jumelage -



A la crèche les Marmailoux à Valgorge. Août 2017.



Séjour ski - 2018

Une aide aux manifestations culturelles



La Communauté de Communes s'est dotée en 2016 d'un règlement d'aide aux manifestations culturelles sur son territoire. A ce titre, elle subventionne divers spectacles, temps de création, expositions, et à partir du moment où le programme présente un niveau qualitatif le justifiant, et où l'importance intercommunale du projet est manifeste.

Dans ce contexte, les animations villageoises demeurent de la seule compétence des communes.

Au fil de ces trois années, des créations théâtrales ou chorales amateurs, des expositions, des concerts, des représentations théâtrales ou du cinéma ont été financé à hauteur de 10 000 € par an dans 12 communes, pour des subventions variant de 300 € à 3000 € en fonction du projet. L'attribution de ces subventions est décidée par le Conseil Communautaire sur proposition de la commission culture intercommunale.

Le règlement d'attribution des aides aux manifestations est disponible sur demande à : culture@pays-beamedrobie.com

BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES EN RÉSEAU

Depuis de nombreuses années, treize bibliothèques et médiathèques accueillent le public en Pays Beaume-Drobie, proposant des documents écrits, mais aussi pour certaines, des CD musicaux, des livres audio, ou des DVD.

Ces bibliothèques de niveaux très différents ont progressivement été intégrées dans un réseau intercommunal mis en place à partir de 2016 dans la cadre de la compétence culture de la Communauté de Communes. L'objectif général est bien de mieux servir des lecteurs légitimement plus exigeants.

La constitution d'un réseau

Elles ont d'abord été équipées informatiquement afin de disposer d'un système performant qui permette la gestion documentaire, avec un catalogue unique en ligne. Chaque bibliothèque a alors été dotée de matériel informatique par la communauté, même les plus petites. En outre, un site internet dédié et unique pour toutes les bibliothèques a été créé, sur lequel les lecteurs peuvent consulter le catalogue intégral en ligne. Dans le même temps, l'ensemble des documents a été intégré à la gestion intercommunale, tandis qu'une carte d'abonné unique a été créée, appuyée sur une grille tarifaire unifiée. Cela signifie qu'avec son abonnement au réseau Lire en Pays Beaume-Drobie, le lecteur peut fréquenter l'ensemble des 13 bibliothèques.

Alors que le niveau d'exigence des lecteurs augmente, l'ensemble de ce projet vise à rendre un service plus adapté à leurs besoins, grâce à des moyens supplémentaires d'une part, et à la mutualisation des dépenses de l'autre.



Un fort investissement intercommunal pour tous les sites

Les nouvelles acquisitions de documents sont assurées pour les treize bibliothèques par la Communauté de Communes qui y consacre un budget de 20 000 € par an.

Dans la même logique, deux postes à plein temps ont été créés pour reprendre à l'échelle intercommunale les salariés des médiathèques centrales de Valgorge et Joyeuse, tandis qu'un agent à mi-temps est chargé de la coordination du réseau, et qu'un autre mi-temps se charge du fonctionnement du réseau. En effet, afin d'améliorer encore la qualité de l'offre documentaire, la Communauté a décidé d'accompagner les bénévoles qui gèrent les bibliothèques avec du personnel professionnel, qui a déjà permis d'intervenir sur plusieurs sites et d'en dynamiser les fonds. Cela se traduit par une augmentation de la fréquentation du réseau de plus de 13,6 % sur la seule année 2018. Des interventions ont déjà eu lieu ces deux dernières années à Rocles, Payzac ou Faugères. Prochainement, c'est le déménagement de la bibliothèque de Beaumont qui sera accompagné.





Depuis la rentrée de septembre 2019, afin d'améliorer l'offre proposée aux lecteurs, un service de réservation et de déplacement des documents est proposé. Cela permet à tous les abonnés où qu'ils soient d'accéder à l'ensemble du fonds sur simple demande de déplacement. L'abonné ne sera plus alors tributaire des seuls ouvrages disponibles dans sa bibliothèque de proximité.

Cela permettra aussi une meilleure gestion des

fonds à l'échelle de l'ensemble du réseau afin d'assurer un renouvellement et une plus grande diversité de l'offre.

Deux médiathèques centrales

Le fonctionnement du réseau s'appuie sur deux sites, Joyeuse et Valgorge, qui ont été définis comme médiathèques centrales par le Département de l'Ardèche il y a plusieurs années. C'est là que le personnel salarié est basé et leur rayonnement dépasse leur seule commune d'implantation, puisque 60 % des lecteurs qui les fréquentent viennent d'une autre commune du Pays Beaume-Drobie, alors que la caractéristique des autres sites est avant tout d'avoir

un rayonnement communal.

Étant donné cette fonction et cette particularité, la gestion de ces deux médiathèques a intégralement été reprise par la Communauté de Communes. La médiathèque intercommunale à Joyeuse a d'ailleurs fait l'objet de travaux conséquents et d'un déménagement dans des locaux plus appropriés, mitoyens de l'ancien site.

En soutien aux principaux acteurs culturels

Dans le cadre de sa compétence culture, la Communauté intervient en soutien aux principaux acteurs culturels qui travaillent sur le territoire, que leurs sièges y soient implantés ou non.

Au travers de ces conventions et des financements qui en découlent, la Communauté entend promouvoir une présence culturelle durable et en profondeur sur son territoire, qui se décline en différents volets : diffusion de spectacles de haute qualité, enseignements artistiques professionnalisés, médiation culturelle qualifiée, etc.

Ces conventions peuvent aussi faire intervenir d'autres signataires, comme l'Etat, la Région, le Département ou les Communautés de communes voisines.

Des conventions ont été signées avec Labeaume en Musiques (7 500 €), l'Ecole des Musiques Vivantes de Joyeuse (5 000 €), Sur le Sentier des Lauzes (2 500 €), Format danse (2 500 €).

Ce partenariat, selon les cas de figure, a débouché sur l'accueil d'artistes en résidences de création, sur l'organisation de concerts et de représentations en sorties de résidence, sur des temps de rencontres avec le public, sur des interventions en centres de loisirs et en médiathèques, ou encore sur le renforcement des enseignements musicaux.

Chaque convention prévoit la tenue d'instances de concertation régulières afin de déterminer les axes de travail et les actions à conduire en Pays Beaume-Drobie.



Pour les besoins spécifiques...

Il est impossible pour les bibliothèques de disposer de l'ensemble des ressources documentaires. Des besoins spécifiques ne peuvent être satisfaits avec les seules ressources locales ou départementales.

Afin de permettre à des lecteurs ayant des exigences très spécifiques de disposer des documents qu'ils recherchent, un système de « prêt entre bibliothèques » existe en France, fonctionnant essentiellement entre bibliothèques universitaires.

Le réseau Lire en Pays Beaume-Drobie y a adhéré. Les étudiants et chercheurs, ou les passionnés érudits, peuvent ainsi faire venir à Joyeuse ou Valgorge des documents très spécifiques qui parfois ne sont disponibles que dans une bibliothèque à l'autre bout du pays !

Les navettes documentaires :

Depuis le 1er octobre, la mise en réseau des bibliothèques porte totalement ses fruits pour les abonnés au service. En effet, des navettes sont organisées entre les bibliothèques afin qu'un lecteur puisse se faire livrer dans la bibliothèque de son choix un document qu'il aura préalablement réservé.

Il a ainsi accès sans difficulté et sans se déplacer à l'ensemble des 60000 documents présents sur le réseau de lecture publique.



POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La communauté de communes a signé avec le Département et l'État une convention d'Éducation Artistique et Culturelle qui permet d'organiser des actions autour des pratiques artistiques et des rencontres culturelles avec des acteurs et artistes reconnus. Cette convention bénéficie de 40 000 € de financement par an.

Entre 2015 et 2019, plus de 2900 personnes, enfants, adolescents, adultes et aînés ont profité des 17 actions portées dans le cadre de cette convention. Des domaines artistiques et culturels très variés ont été abordés, comme la danse, la musique, la photo et le cinéma, le cirque, le dessin et l'illustration, le film documentaire et l'éducation aux médias, par exemple.

La convention d'Éducation Artistique et Culturelle permet d'associer des publics d'origines diverses, des artistes locaux ou venus de l'extérieur en résidence et de faire naître des envies fortes, nouvelles

sur le territoire. La souplesse de fonctionnement de ce dispositif permet de prendre en compte des demandes diverses, de leur donner du sens, de déboucher sur des projets qui n'avaient jusqu'à présent pas été développés sur le territoire.

Une étroite association entre le service culture et le service jeunesse de la collectivité dans le portage des projets d'Éducation Artistique et Culturelle permet en outre de créer des synergies fortes au profit des jeunes du Pays Beaume-Drobie.



Le service jeunesse intercommunal a travaillé avec l'association RéZonance dans le cadre d'un projet d'éducation à l'image. La conception et réalisation d'une production vidéo participative, « La vengeance du hacker » leur a permis de se familiariser avec les outils techniques, mais aussi avec le discours de l'image et la sémantique du film. De quoi faire naître un esprit critique vis à vis des flots d'images reçues par les médias et le net.



Le Mois de la Créativité qui a lieu chaque année en Beaume-Drobie en octobre-novembre intègre maintenant la programmation d'Éducation Artistique et Culturelle, avec des ateliers et des spectacles pour les jeunes publics, dans plusieurs écoles, centres de loisirs et salles du territoire.



En 2018, les collégiens ont découvert la chorégraphie avec le projet Paradox, conduit par La Compagnie des Gens du Quai, de Montpellier.

Un trimestre d'ateliers qui s'est terminé par une soirée de présentation/spectacle au cinéma de Joyeuse.



En 2016, le Pays Beaume-Drobie s'est mis à l'heure du cirque, avec l'association Passlez'arts et La Cascade, pôle national des arts du cirque. Écoles, bibliothèques, EPAHD et centres de loisirs ont été mobilisés toute l'année autour d'ateliers et de spectacles.



Format Danse est intervenue avec Anlor Geudret, Juliette Z et les filles du Ramdam pour un projet qui s'est déroulé au foyer l'Eau Vive à Payzac, en compagnie de l'Atelière.

Un travail de deux semaines sur la danse, la prise de conscience de soi et de son corps, qui a culminé par un spectacle intitulé « Le théâtre de la complicité », donné à l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes en novembre.



Mettant à profit la présence d'Alberto Lombardo, Frédéric Deghelt et Gaëtan Brulotte chez Roger Lombardot pour une résidence d'écriture, dix rencontres avec le public ont eu lieu dans et autour des bibliothèques du Pays Beaume-Drobie.

SUR LE CHEMIN DES DOLMENS



Près de 900 dolmens ont été recensés en Ardèche, essentiellement méridionale. C'est la plus forte concentration mégalithique de France.

Les dolmens constituent des sépultures collectives édifiées entre 3300 ans et 1800 ans avant notre ère, à l'âge du bronze.

Ce patrimoine est menacé par l'oubli, accompagné de pillages aliénant définitivement les éléments archéologiques. Jusqu'à présent, seuls les archéologues, les associations qu'ils animent et les services archéologiques se préoccupaient de la question. Parallèlement aucune valorisation auprès des habitants du territoire et des touristes n'était réalisée. Face à ce constat, les communautés de communes des Gorges de l'Ardèche, du Pays Beaume-Drobie et du Pays des Vans en Cévennes, se sont mobilisées autour d'un projet conjoint et ambitieux.

Etudes et préservation

Un comité d'experts piloté par la Cité de la Préhistoire d'Orgnac et une archéologue recrutée pour le projet, ont veillé au sérieux scientifique et l'exactitude du propos.

Parallèlement, des travaux de recherche ont aussi été repris sur plusieurs dolmens et sur les

collections archéologiques issues de fouilles anciennes.

Le volet préservation se caractérise par le confortement et la restauration de neuf dolmens sélectionnés pour leur intérêt et leur représentativité.

Vers le grand public...

Enfin, la valorisation auprès du public est maintenant une réalité par la création de cinq sentiers de découverte des dolmens sur les communes de Grospierres, Chandolas, Beaulieu, Saint-Alban-Auriolles et Labeaume, qui s'enrichiront prochainement de deux nouveaux sentiers en Pays Beaume-drobie, à Joyeuse et Lablachère.

Un belvédère paysager, accessible aux personnes à mobilité réduite et permettant d'apprécier les dolmens dans leur environnement, a aussi été réalisé dans la vallée de Fontgraze, à Bourbouillet.

Enfin, la formation des guides et des actions de médiation (visites guidées, conférences...) sont aussi au programme de ce projet ambitieux.

Des projets éducatifs en gestation

Les sentiers des dolmens sont aussi un remarquable outil pour faire découvrir le patrimoine et apporter une culture historique aux jeunes. A ce titre, des projets d'éducation artistique et culturelle sont en gestation dans le cadre de la convention d'Éducation Artistique et Culturelle du Pays Beaume-Drobie.

Faisant intervenir des spécialistes du sujet de la médiation auprès des enfants, ils sont construits en lien avec le service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes, et en particulier les centres de loisirs. Ils seront aussi dès la rentrée 2020 proposés aux écoles du secteur.

Sur la mémoire de la guerre

L'année 2018 a été celle du centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale.

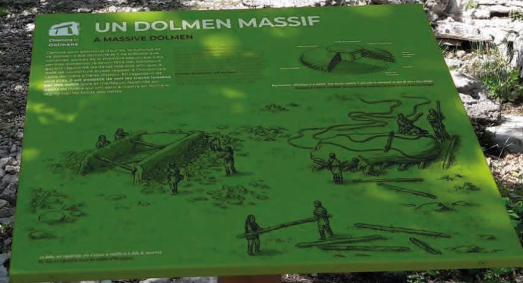
Afin de marquer cet événement, la Communauté de Communes a souhaité organiser un cycle de rencontres. Il a rapidement été décidé de ne pas évoquer la guerre elle-même, mais de donner à réfléchir sur les suites du conflit en termes mémoriels et commémorationnels.

Un programme de quatre conférences universitaires et de quatre projections a permis de faire intervenir des spécialistes du sujet.

Outre ces rencontres qui ont eu lieu à l'ancien cinéma de Joyeuse, les bibliothèques intercommunales ont fait l'acquisition d'un fonds documentaire spécifique sur la guerre de 14-18.

Pour finir, une rencontre citoyenne de Joyeuse organisée sur ce thème a permis de conclure par un temps d'échange et de réflexion sur le rôle des commémorations, sur les usages de mémoires et sur la fonction sociale de l'historien.

Au total, plus de 500 personnes ont participé à l'une ou l'autre des conférences, projections et rencontres.



DU MUSÉE DE LA CHÂTAIGNERAIE À CASTANEA



Le renouveau de Castanea en chiffres :

Coût :
317 500€ HT

Financeurs :
Etat (DETR) 17%, Certificats d'Economie d'Energie 10%, Communauté de Communes Pays Beaume Drobie 47%, Région 10% et Département 15%

Délais :
3 ans de réflexion et écriture du projet. 9 mois de travaux.

Contact

Parvis de l'église
07260 JOYEUSE
04 75 39 90 66

contact@castanea-ardeche.com

Le Musée de la Châtaigneraie a trente ans. Profondément renouvelé en 2000, la scénographie et le propos muséographique ont depuis vieilli imposant une très lourde opération de remise à niveau réalisée par la Communauté de Communes.

Le temps de la réflexion.

De 2014 à 2016 le Musée de la Châtaigneraie fait l'objet de nombreuses interrogations. L'équipe du musée et les élus sont unanimes pour affirmer que le site a un besoin urgent d'être rénové, de trouver un positionnement muséographique plus actuel et ainsi un nouveau souffle... Une étude antérieure à 2014 avait déjà confirmé cette nécessité de reprendre le projet muséographique et d'adapter le musée aux nouveaux usages des visiteurs (interactivité, numérique...)

C'est voté !

2016 la décision est votée de reprendre entièrement le projet scénographique avec en ligne de mire de ne plus être un musée tourné uniquement vers le passé de la châtaigne mais un site qui se tourne vers la castanéiculture d'aujourd'hui, activité innovante menée par une filière moderne.

Le temps de l'action.

A partir de fin 2016 la mise en œuvre du projet de rénovation débute avec une équipe motivée et volontaire.

La première urgence est celle de conserver une collection unique et ancienne d'objets, outils, meubles... L'entretien des pièces de la collection (par congélation et traitement) a été réalisée par des entreprises locales entre 2016 et 2017.



A partir de 2017, est venu le temps de la réécriture de la muséographie et du nouveau parcours de visite par l'équipe du musée et l'ensemble des acteurs de la filière : Comité Interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche, Chambre d'agriculture, PNR des Monts d'Ardèche, les castanéiculteurs partenaires du musée, Ardèche le Goût, Fibois, ADT Ardèche, institutionnels etc...

Toujours en 2017, un scénographe (Arsènes, Montpellier) a été recruté pour la définition du projet, la création scénographique, la partie architecture ...

Enfin entre octobre 2017 et juillet 2018, les travaux ont été réalisés par des entreprises locales et spécialisées. En même temps, les espaces d'exposition ont été rénovés et une nouvelle boutique créée.

Tout cela abouti à la mise en place d'un nouveau parcours de visite avec une scénographie et une muséographie repensées.

Un défi relevé avec succès par l'équipe et ses partenaires qui ont travaillé sur le projet Castanea : Trois ans de réflexion, de travaux et de rénovation.... mais aucune fermeture pour une saison complète !

Nouveau nom, nouveau concept...

Deux années de travail ont permis de repenser tout le projet en lien étroit avec les producteurs et les acteurs de la filière.



Inauguration de Castanea le 14 juin 2019



Aujourd'hui Castanea valorise les savoir-faire des castanéiculteurs, des transformateurs du fruit emblématique de l'Ardèche qui appartient aujourd'hui au patrimoine gastronomique de l'Ardèche et en fait sa fierté !

Nouveautés appréciée des visiteurs, le tube de crème de châtaigne est offert pour toute entrée payante ! En 2019 la crème du tube a été réalisée à Aubenas avec les châtaignes de 7 castanéiculteurs des Cévennes d'Ardèche, un bel outil de promotion des productions locales et de la filière châtaigne dans son ensemble.

Pari réussi ! Le succès d'un projet collectif...

Parler du devenir de la châtaigne ne pouvait être envisagé sans une implication majeure des acteurs de la filière. Chacun à son échelle a pu contribuer à l'écriture du projet, des castanéiculteurs partenaires du musée aux instances telles que le Comité Interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche, la Chambre d'agriculture, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, Ardèche le Goût, Fibois, l'Agence de développement touristique de l'Ardèche ou les partenaires institutionnels...

Chacun a donné du temps, des idées ou de la matière pour que Castanea soit le reflet de la filière. Leur expertise, l'excellence de leur savoir-faire, l'implication et la motivation de chacun fut la clé pour que ce projet voit le jour.

A venir ...

A l'image de cette filière dont nous souhaitons le devenir

prometteur, le Musée de la Châtaigneraie a modernisé son image en devenant Castanea, et a l'ambition de devenir le site référence de la Châtaigne de nos Cévennes d'Ardèche.

Avec la refonte de sa muséographie, l'ensemble des outils de médiation ont été repensés et les projets sont nombreux pour continuer à valoriser la châtaigne :

- de nouvelles animations dès cet été avec une fois par semaine une dégustation de produits locaux, mais aussi une visite de Joyeuse et de ses ateliers d'artisans d'art qui se terminera à Castanea,
- travail sur le parcours pédagogique à destination des scolaires,
- invitation à sillonner le territoire avec des circuits châtaigne,
- étude de la mise en place d'une boutique en ligne.

Destruction des nids de frelons asiatiques

Le frelon asiatique représente un réel danger pour la population, la biodiversité et l'apiculture

Il est donc important de signaler tous les nids et individus que vous avez l'occasion de rencontrer sur le site internet www.lefrelon.com.

Si ce nid est identifié comme tel par les référents locaux du Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Ardèche, une entreprise spécialisée sera alors missionnée et rémunérée par la Communauté pour détruire le nid.



LE PLEIN DE SOLEIL

Vallées en stop !

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a mis en place avec la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie, un nouveau moyen de se déplacer : Vallées en Stop.

Il s'agit d'une forme de covoiturage organisée à l'échelle de la communauté de communes. Le principe est simple : les conducteurs qui souhaitent prendre des auto-stoppeurs et les personnes sans moyens de locomotion vont s'inscrire en mairie et reçoivent un kit. Ainsi les usagers sont reconnaissables. Ceci permet de rassurer autant l'auto-stoppeur que le conducteur, qui font partie d'une même communauté.

Vallées en Stop est ouvert aux mineurs à partir de 16 ans, ils doivent s'inscrire accompagnés de leurs parents et fournir une autorisation parentale.

Vous habitez en Beaume-Drobie, vous ne souhaitez pas prendre un véhicule pour une ou deux personnes, mais optimiser son usage : Vallées en Stop est à votre disposition.



La Communauté de a été labellisée en 2017 en compagnie de celles des Vans, Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV). Dans ce cadre, elle, a décidé de poursuivre sa politique de développement de la production d'énergies renouvelables avec l'équipement en panneaux photovoltaïques de bâtiments communautaires.

Les premiers bâtiments communautaires équipés de panneaux solaires ont été la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Lablachère et l'atelier de transformation de châtaignes à Rocles pour une puissance totale de 45 KWc. Ces installations ont été mises en service en 2017.

La nouvelle crèche intercommunale construite en 2018 à Rosières a aussi été équipée de panneaux photovoltaïques. Le prochain bâtiment communautaire équipé en panneaux solaires sera le local technique (services environnement et technique) à Joyeuse dont les travaux ont démarré.



L'énergie produite par l'ensemble des équipements photovoltaïques communautaires est injectée en intégralité sur le réseau de distribution publique d'électricité, revendue à Electricité de France.

La volonté politique est de poursuivre l'action amorcée en 2016 avec le développement de la production d'énergies renouvelables pour réussir la transition énergétique. Aussi, les revenus issus de l'exploitation des sites de productions photovoltaïques seront réinvestis dans d'autres projets de développement d'énergies renouvelables et d'autre part participeront aux économies d'énergie en finançant notamment l'isolation des logements via l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat engagée par la Communauté de Communes.

Une chaudière à bois à la Mej

Le bâtiment de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Lablachère est intégralement chauffé grâce à une chaudière à bois granulés. La consommation d'hydrocarbures est donc nulle, de même que l'émission globale de gaz à effet de serre. Après quatre hivers de fonctionnement, le système donne entière satisfaction en terme de coût de combustibles, d'approvisionnement, d'entretien et de fiabilité. La communauté de communes peut donc se féliciter du choix effectué.



Autopartage à Beaumont

Dans le cadre des actions Territoire à Énergies Positives de la Communauté de Communes, la Commune de Beaumont a fait l'acquisition d'un véhicule électrique mis à disposition des habitants de la communes dans le cadre d'un système de partage autogéré. Une petite contribution est demandée à chaque utilisateur.

De quoi éviter un investissement individuel difficile à rentabiliser pour ceux qui ne roulent que ponctuellement.

Renseignement en Mairie de Beaumont : 04 75 39 58 25

Pour les mobilités électriques

Dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive, la Communauté et plusieurs communes se sont dotées de véhicules à propulsion électrique qui allient absence d'émission de gaz à effet de serre et bilan économique intéressant d'un point de vue consommation.

Huit véhicules ont été achetés pour desservir les bibliothèques du réseau de lecture publique, pour transporter les enfants des centres de loisirs, ou encore pour les déplacements et les travaux des agents des communes de Beaumont, Valgorge, Ribes, Lablachère, Joyeuse et Chandolas.

Une flotte de treize vélos à assistance électrique a été mise à disposition des habitants sous forme de location longue. Un service aux habitants des communes et de la communauté de Communes pour leurs déplacements de proximité. Renseignement et réservation vélo : 04 75 89 80 80.



UN NOUVEAU LOCAL TECHNIQUE

Depuis janvier 1997 la Communauté de Communes exerce la compétence de collecte des déchets des ménages. Au début elle confiait cette collecte à des prestataires privés par le biais de marchés publics. En 2007 elle choisit d'assurer elle-même la collecte des déchets ménagers résiduels (conteneurs verts) en embauchant du personnel et en s'équipant des camions nécessaires. Cette collecte « en direct » donne satisfaction tant pour la maîtrise des coûts que pour la qualité du service. Ce sont ainsi 2 500 tonnes de déchets qui sont collectés chaque année sur l'ensemble du territoire Beaume Drobie.

La communauté assure, également depuis janvier 2018, la collecte des cartons (Pélican verts), et depuis janvier 2019, la collecte des emballages et papiers (conteneurs jaunes). Ces collectes sont aujourd'hui confiées à un prestataire privé. Dans le même objectif de maîtrise des coûts et d'amélioration de la qualité de service la collectivité envisage de réaliser elle-même la collecte des bacs jaunes courant 2020.

Pour l'instant le personnel de collecte et le matériel sont basés dans le bâtiment situé sur le site de la déchetterie de Joyeuse. Toutefois ce bâtiment est vétuste et trop restreint. Il ne permet pas d'accueillir l'équipe de collecte dans de bonnes conditions de salubrité et n'assure pas une protection optimale du matériel. Le bâtiment n'appartient pas à la communauté de communes et sa mise aux normes serait très onéreuse. La

collectivité a donc décidé de construire un nouveau bâtiment répondant à toutes les exigences. Il sera situé sur le terrain se trouvant juste avant la déchetterie.

D'une surface de 500 m², ce bâtiment se composera de 300 m² de hangar avec garage pour les camions, lieu de stockage pour la Cdc et atelier et de 200 m² de bureau (sur 2 niveaux), avec vestiaires, sanitaires et salle de vie pour l'équipe de collecte. Le bâtiment regroupera le service des déchets ménagers et celui du Spanc, avec un accueil du public, d'autres bureaux seront disponibles pour accueillir d'autres services de la Communauté de Communes.

A l'extérieur, sera aménagée une aire de lavage pour l'entretien des véhicules. L'eau de pluie des toitures sera récupérée dans une citerne afin d'alimenter l'aire de lavage. Des panneaux solaires assureront la production d'eau chaude sanitaires pour le lavage des tenues. La structure des hangars sera en bois local afin de participer au stockage du carbone et des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit.

Ce local sera clair et fonctionnel offrant de bonnes conditions de travail pour les différents services.

Pour les cartons...

Les volumes de cartons d'emballage, dit cartons bruns, sont de plus en plus importants en raison du développement des ventes en ligne et des livraisons qui s'en suivent. Jetés dans les poubelles classiques, ils représentent un volume important qui mérite en outre d'être trié et valorisé. Le carton est en effet une matière facilement et intégralement recyclable. Fort de ce constat, la Communauté de Communes a mis en place un système de collecte séparé. Depuis 2017, les habitants sont appelés à apporter les cartons aplatis ou écrasés, sans polystyrène d'emballage dans des bacs spécialisés qui se trouvent à 13 points du territoire, à côté des points de collecte du verre, et parfois des vêtements. Seule la vallée de la Drobie, aux routes trop étroites pour le camion de collecte des cartons n'a malheureusement pu être desservie. A ce jour, le système a permis de collecter 77,3 tonnes de carton sec, revendues pour retraitement et réemploi.

Un nouveau service utile aux habitants et bénéfique à l'environnement qui représente un coût annuel que la vente des cartons ne compense pas entièrement. Ainsi, la communauté de communes finance le coût résiduel de cette collecte de l'ordre de 45 000 € par an à l'aide de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.



Pour les bébés

Depuis les années 1970, les couches-jetables se sont répandues, au nom de leur caractère pratique. Elles ont pourtant un impact important sur les volumes d'ordures ménagères et sur l'environnement. En effet, un enfant en bas âge produit sur 2,5 ans près d'une tonne de déchets non recyclables (recours à 6 couches en moyenne par jour). Les couches jetables représentent un poids important dans le bac d'ordures ménagères.

Au niveau du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures de la Basse Ardèche (Sictoba), cela représente plusieurs centaines de tonnes de déchets non recyclables par an !

L'impact des couches jetables se trouve sur un plan écologique : ressources naturelles en grande quantité, processus de fabrication, conditionnement, transport, traitement, temps de dégradation...



Une campagne de promotion de l'usage des couches lavables, appuyée sur l'expérience des structures intercommunales de la petite enfance et sur l'association L'îlot Z'enfants a eu lieu. Ces couches sont maintenant utilisées couramment dans les structures intercommunales de la petite enfance.

De 1000 kg de couches jetables par enfant, les déchets passent à 300 kg en cas d'usage de couches lavables, sans compter l'économie financière, avec 1 500 € de dépense pour les couches jetables contre 500 € pour les lavables. Le tout avec des couches plus saines, sans capteur d'odeurs, ni produits de synthèse dérivés du pétrole. Des couches en location ont même été proposées afin d'en promouvoir l'usage.

DU NOUVEAU DANS LE TRI

La Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie et le Sictoba ont élargi les consignes de tri sur leur territoire depuis le début d'année 2019.

Cela signifie que vous pouvez déposer tous vos emballages, sans exception, dans le bac jaune. Recycler les emballages devient ainsi plus simple !

Plus simple pour le tri

Tous les emballages ménagers sans distinction : Emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique, ainsi que tous les papiers, sans exception.

Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, petits métaux (capsules, plaquettes de médicaments,...) pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Les emballages en verre, eux, sont à déposer dans le conteneur à verre.

Et en pratique

Les nouvelles consignes de tri dans votre commune remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).

Pour vous aider :

- c'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de

tri ;

- inutile de le laver, il suffit de bien le vider ;
- déposez vos emballages en vrac dans le bac ou dans un sac transparent ;
- ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres.

Désormais, n'hésitez plus :

si c'est un emballage, il peut aller au recyclage.

Pour éviter les doutes, un mémo-tri vous précise les nouvelles consignes en usage dans votre commune.

Si vous avez une question, vous pouvez consulter le site www.pays-beaumedrobie.com, www.sictoba.fr ou www.consignesdetri.fr.

Grâce à votre geste de tri, le Sictoba et votre communauté de communes agissent en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !



A propos des déchets verts

La réglementation sur le brûlage des déchets verts interdit désormais le recours au feu pour tous les usages non agricoles ou forestiers. Cela a imposé aux collectivités de proposer des solutions pour les particuliers qui peuvent être confrontés à des volumes conséquents de déchets verts, sans pouvoir les incinérer, ou sans avoir le matériel nécessaire pour les broyer. Ainsi une plate forme de collecte de déchets verts dédiée a été aménagée à Rosières, au départ de la route de Chapias, par le Sictoba et la Communauté de Communes. Les habitants du Pays Beaume-Drobie peuvent y déposer dans de bonnes conditions leurs branchages et résidus d'entretien d'espaces verts. Ces végétaux sont broyés et récupérés par les agriculteurs locaux pour être compostés et amender les terres.

Horaires : vendredi et samedi de 8 h 30 à 12 h 30 mardi et vendredi de 13 h 30 à 17 h
Mais aussi : déchetterie de Joyeuse ouverte du lundi au samedi de 9 h à 12 h.



UN SPANC INTERCOMMUNAL

En France, il existe deux filières d'assainissement. L'assainissement collectif, dit communément « tout à l'égout », qui est généralement le fait des zones d'habitat dense, et l'assainissement non collectif, dit « individuel ou autonome », plus adapté aux zones rurales.

La loi sur l'Eau de 1992 vise à prévenir tout risque sanitaire, mais aussi à limiter l'impact environnemental et ainsi participer à l'effort national de protection de la ressource en eau. L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

Elle a imposé aux collectivités depuis le 1^{er} janvier 2006, de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (Spanc) afin de s'assurer du bon fonctionnement des assainissements autonomes.



L'organisation du Spanc

Jusqu'au 1^{er} janvier 2018, le Spanc dépendait du Syndicat des Rivières Beaume et Drobie. Depuis cette date, le Spanc a été rattaché à la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie.

Le Spanc de la communauté de communes Beaume Drobie concerne les communes de Beaumont,

Dompnac, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubaresse, Payzac, Planzolles, Rocles, Sablières, Saint-Andre-Lachamp, Saint-Genest-de-Beauzon, Valgorge et Saint-Mélany.

Le Syndicat des Eaux de Basse Ardèche (Seba assure le Spanc des communes de Chandolas, , Faugères, Ribes, Rosières et Vernon.

Les rôles du Spanc

Le Spanc a plusieurs rôles, à la fois de conseil, de contrôle de la conception et de la réalisation des assainissements neufs, mais aussi de contrôle périodique des assainissements existants.

Toutes ces missions concourent à ce que les logements soient dotés de systèmes d'assainissement fonctionnels qui garantissent l'hygiène, la non pollution et le respect des normes techniques et réglementaires.

Au titre de ces missions, les techniciens Spanc qui ont une excellente connaissance du terrain, de la réglementation et des différentes techniques d'assainissement sont en mesure d'apporter des conseils pour que les habitants puissent définir la meilleure solution d'assainissement.

Le financement du Spanc

L'assistance que vous apportent les techniciens garantit la mise en place d'une filière respectant la réglementation en vigueur, permet de déceler d'éventuels problèmes et vous aide à les résoudre. Cette prestation donne lieu au paiement d'une redevance.

Par contre, les conseils sur la conception, sur les stratégies à mettre en oeuvre, ou encore sur les obstacles à éviter, sont gratuits et relèvent des missions de service public du Spanc.

Assainissement non collectif groupé

Sur notre territoire les hameaux groupés présentent de nombreuses contraintes pour l'assainissement non collectif : absence de terrain, présence de rocher, fortes pentes... Les regroupements permettent de trouver des solutions techniques en assainissement non collectif à moindre coût. Ces projets nécessitent une entente du voisinage, pour le choix du terrain, la répartition des frais de travaux et d'entretien. Le montage d'une Association Syndicale Libre peut permettre de régler l'ensemble de ces points. Pour exemple, cet hiver, 7 habitations du hameau de Valos à Laboule ont installé deux fosses toutes eaux et deux lits d'épandage pour traiter leurs eaux usées, le projet bénéficie de subventions de l'Agence de l'eau et du Département.



Les campagnes périodiques

Le Spanc effectue des campagnes de contrôle périodique des assainissements afin de vérifier l'ensemble des systèmes. Après cette première campagne, des contrôles périodiques auront lieu tous les 10 ans.

Les années précédentes, les communes de Lablachère, Payzac, Dompnac, Joyeuse, Saint-Genest-de-Beauzon ont fait l'objet de campagnes systématiques.

Les campagnes périodiques prévues en 2019 concernent les communes de Saint-Mélany, Sablières et Beaumont.

Elle permet de vérifier l'existence et l'implantation des dispositifs d'assainissement, de repérer les défauts liés à la conception ou à l'usure des différents ouvrages et de suggérer les améliorations nécessaires. Ces visites doivent avant tout permettre de vérifier que le dispositif d'assainissement n'est pas à l'origine de problème de salubrité publique, de pollution ou autres nuisances.

Charte Qualit'ANC

Depuis octobre 2018, le service adhère à la charte régionale Qualit'ANC et s'engage auprès des usagers pour un assainissement non collectif de qualité. Les objectifs sont d'intégrer et coordonner l'ensemble des corps de métier, de valoriser les entreprises ayant de bonnes pratiques, d'améliorer et harmoniser les pratiques.

Le ministère propose un portail d'information sur l'assainissement non collectif à destination des usagers et des entreprises :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>





Une stratégie numérique affirmée et dynamique

Notre site internet est le socle de notre stratégie numérique. Il est en perpétuel mouvement et alimentation. La version anglaise est en ligne, la version néerlandaise prévue pour fin 2019 et celle en allemand pour début 2020.

Parallèlement, des campagnes de référencement sont réalisées régulièrement afin d'en améliorer la visibilité par les moteurs de recherches.

C'est vers notre site internet que nous relayons nos campagnes publicitaires sur les réseaux sociaux notamment ou lors de campagnes mailing. En effet, notre présence s'affirme aussi sur les réseaux sociaux, Facebook principalement.

L'intégration d'un blog à notre site est aussi en cours afin de garder un contact régulier avec les publics.

UN BEAU SILLON TRACÉ POUR LE TOURISME EN CÉVENNES D'ARDÈCHE

Notre destination, Cévennes d'Ardèche, fait bien des envieux en Ardèche. Ses atouts sont nombreux et c'est la somme des initiatives locales qui font son attractivité et sa richesse. La beauté de nos paysages préservés et la richesse géologique rend chaque vallée unique et typique. L'ingéniosité paysanne a su façonner de nombreux vestiges, hameaux, villages ou simple petite draille, que chacun s'attache à perpétuer, sauvegarder et valoriser. La variété des paysages et des sols s'exprime aussi dans la variété des produits à déguster. Châtaigne, picodon, vin, olive, miel, fruits, chez nous nous avons plus encore, nous avons le goût !

Ne sommes pas nous-mêmes chaque jour séduits et émerveillés ? ... Comment ne pas séduire nos visiteurs ?

Et pourtant.... Le contexte actuel d'une concurrence de plus en plus féroce entre destinations ou un bouleversement des comportements des visiteurs, décidant de leurs vacances de plus en plus tardivement, avec des plateformes de réservation en ligne de plus en plus puissantes, bouleverse nos façons de travailler....

Des bouleversements nécessaires

Nous nous devons alors, en Pays Beaume-Drobie, de nous repositionner pour faire évoluer la mise en œuvre de la compétence tourisme. Comment rendre notre destination toujours plus attractive pour des clientèles fidèles ou en devenir ? Comment réinventer les métiers de l'office de tourisme de demain pour être proactif et moins subir les impacts externes ? Comment monter en compétence pour engager une dynamique profitable pour l'ensemble des professionnels ? Avec la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, c'est dans cette dynamique que nous avons créé l'office de tourisme Cévennes d'Ardèche pour entre autres, décroïsonner le tourisme. Qu'il soit un prisme parmi d'autres, pour irriguer le territoire et y améliorer la qualité de vie des habitants. Sur notre territoire, chacun participe à l'attractivité des Cévennes d'Ardèche, l'office de tourisme en est seulement le chef d'orchestre. Professionnels du tourisme évidemment, mais aussi artisans d'art,

agriculteurs, commerçants, associations. Sans oublier les habitants... Notre territoire est attractif car on y vit bien toute l'année. L'attractivité n'est donc pas que touristique, elle est résidentielle et de fait économique....

Améliorer les impacts positifs, en nous efforçant de maîtriser les impacts négatifs, œuvrer à un développement durable pour le territoire, rééquilibrer dans l'espace et dans le temps une activité génératrice d'économie et d'emploi, préserver et valoriser notre patrimoine naturel et culturel, voilà les défis qui nous animent.

Une structure adaptée

Avec la création d'un nouvel office de tourisme au 1er janvier 2017, les deux années de travail ont permis à l'équipe de poser un socle fiable, offrir des outils qualitatifs et se remettre toujours en question dans ses pratiques pour suivre les tendances. Après 2 ans d'existence, nous pouvons être fiers du travail accompli. De nombreuses briques ont pu être posées :

- l'élaboration de notre stratégie marketing. Logo et axe de communication nous ont permis de dégager l'identité des Cévennes d'Ardèche et ainsi amorcer une communication ciblée
- la création d'un nouveau site internet, certes très séduisant mais aussi très pratique. En perpétuel mouvement et alimentation, la version anglaise est en ligne, la version néerlandaise prévue fin 2019 et celle en allemand début 2020. Des campagnes de référencement sont régulières. C'est vers lui que nous relayons nos campagnes publicitaires sur les réseaux sociaux notamment ou lors de campagnes mailing. L'intégration d'un blog est en cours.
- une année complète de prise de vue et de tournage nous permet de disposer et mettre à disposition des photos et vidéos de grande qualité pour immerger les visiteurs et leur donner l'eau à la bouche !
- Nos éditions ont totalement été repensées et elles font des émules ! La dernière version de notre magazine a encore rencontré un vif succès, de même que nos hors-séries de l'automne/hiver qui invitent à découvrir le territoire en hors saison.

Une implication des professionnels renforcée

Ce travail n'est rendu possible qu'avec l'implication des professionnels. Nous nous efforçons de répondre au mieux à leurs attentes et besoins afin





L'office de tourisme présent à Grenoble et Marseille

de les accompagner et leur fournir les outils de communication et de professionnalisation, mais aussi pour orienter nos stratégies de développement. Leurs représentants portent leur voix au sein du conseil d'administration.

Dans notre liste non exhaustive, il convient de citer le travail mené au quotidien pour animer et mettre à jour la base de données Apidae, l'animation des labels, la newsletter interne, les éductours et rencontres que nous organisons, le travail sur l'itinérance et la randonnée, le déploiement des outils de vente en ligne, les campagnes publicitaires, l'obtention de la marque Qualité Tourisme... voilà encore bien d'autres actions que notre équipe conduit.

Un office de tourisme plein d'avenir

Les projets ne manquent pas. Nous sommes résolument en mouvement. D'autres projets structurants sont à venir au sein de l'office de tourisme.

- La mise en œuvre d'un schéma d'accueil pour fournir l'information au visiteur là où il en a besoin : dans les villages ou des points remarquables, chez les hébergeurs, sur le web.... D'ores et déjà, 4 bornes numériques vont offrir un accès

à l'information 7j/7 et 24h/24 et de 2 tables tactiles vont permettre de promouvoir les randonnées et circuits à faire en Cévennes d'Ardèche. Un projet d'aménagement est également en cours au col de Meyrand.

- après un long travail mené avec l'université de Grenoble et deux territoires de la Lozère et du Cantal, nous nous lançons également dans un projet dédié aux activités de pleine nature.

- nous engageons un travail sur l'agritourisme. Marquage des produits locaux sur les marchés, visite d'exploitation, circuits découverte, dégustation, panier pique nique, les idées sont nombreuses.

- alimenter la stratégie digitale en créant plus de contenus et d'expériences pour se distinguer dans la communication est le dernier volet de nos grands projets. Après une prise en main en 2018, nous déployons une stratégie de gestion de la relation client pour conquérir, bien accueillir, fidéliser et faire jouer le réseau d'influenceurs. De nouveaux outils de vente en ligne sont en cours de déploiement pour faciliter le parcours client.

Mais ne perdons pas de vue que ces actions de développement ne se feront pas au détriment des missions principales de l'office de tourisme : accompagner, promouvoir, renseigner et accueillir. Une chose est sûre, votre office de tourisme est en développement !

Son équipe a trouvé sa place, et dégage une énergie incroyable ! la motivation et le dynamisme sont là. Les communautés de communes lui ont accordé leur confiance pour avancer dans ce beau projet.

A retenir en bref...



une communication interne repensée pour les professionnels (lettre d'info, Facebook pro, campagne mailing, éductours et rencontres...) et la mise à disposition d'outils de promotion et de vente en ligne

- le développement de l'agritourisme, de la filière sport pleine nature et de l'itinérance
- la création d'un site web responsive en 3 langues étrangères (en 2020)
- des photos, vidéos et éditions pour communiquer efficacement notamment lors de campagnes publicitaires ou mailing
- un accueil hyperpersonnalisé de plus de 80 000 visiteurs et la mise en œuvre d'un schéma d'accueil



Office de tourisme Cévennes d'Ardèche

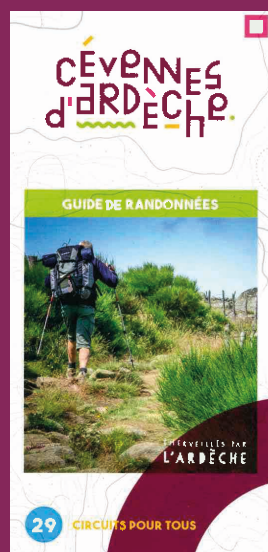
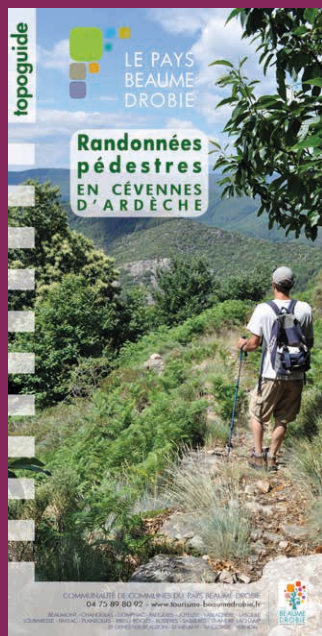
Bureau de Joyeuse
63 avenue François Boissel
07140 Joyeuse

Bureau de Les Vans
16 place Léopold Ollier
07140 Les Vans

04 75 37 24 48
contact@cevennes-ardeche.com
www.cevennes-ardeche.com



DE SENTIERS EN CHEMINS, PAR MONTS ET PAR VAUX



La randonnée pédestre est l'une des principales activités de plein air sur le territoire. Il est vrai que par la diversité de ses paysages, de ses terrains, de ses hameaux et villages, le Pays-Beaume Drobie offre un panel de possibilités très larges aux pratiquants.

De la promenade familiale d'une heure voire moins à la longue randonnée à la journée, ou sur plusieurs jours, les possibilités sont nombreuses.

Des Gras jusqu'au Tanargue en passant par les vallées cévenoles, la Communauté de Communes assure le balisage et l'entretien de plus de 550 km de sentiers.

Elle intervient aussi sur l'animation et la promotion de ces sentiers, au travers de l'office de tourisme Cévennes d'Ardèche, mais aussi par la réalisation de plusieurs documents, cartes, guides, topoguides notamment.

Après l'édition de deux topoguides successifs et de fiches VTT, l'année 2018 a été consacrée à la réalisation d'un cartoguide édité en commun avec la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes. Il présente 29 sentiers pour tous les niveaux de la ballade famille à la randonnée

Sur les pas des muletiers

Afin de promouvoir la randonnée itinérante, la Communauté de communes a organisé des événements autour de l'histoire et des races des muletiers cévenols. Au fil de sentiers, conférences, contes, soirées d'observation du ciel ont rythmé les pas des marcheurs et de leurs fidèles mulets.

Un projet conduit avec les Communautés de communes du Val de Ligne et de Berg et Coiron.



sportive, dont 15 en Pays Beaume-Drobie. Les fiches de chaque sentier sont disponibles auprès de l'office de tourisme.

Parallèlement, une nouvelle édition d'un topoguide est en cours et sera prochainement présentée.



La randonnée se fête !

Depuis neuf ans, la Communauté de Communes organise chaque printemps la fête de la randonnée en Pays Beaume-Drobie. Des rencontres itinérantes dans les villages du Pays Beaume-Drobie, qui mettent chaque année en avant les sentiers d'un secteur, mais aussi des animations festives et ludiques, un marché de producteur, des expositions.

Le public ne s'y trompe pas, avec plus de 500 personnes qui participent chaque année.

Une belle réussite qui fait des émules, puisque la fête de la randonnée a été intégrée depuis trois ans au Mois de la randonnée en Cévennes d'Ardèche, avec les fêtes du Pays des Vans, de val de Ligne et du Bassin d'Aubenas.



LE PARC D'ACTIVITÉS DU BARROT OPÉRATIONNEL

Le parc d'activités économique du Barrot se situe sur la commune de Rosières. Il s'agit d'un projet majeur pour la Communauté de communes en termes de développement économiques. L'objectif est de fournir aux entreprises désireuses de s'implanter ou de se maintenir sur le territoire des conditions d'accueil satisfaisantes et valorisantes, tout en étant fonctionnelles et financièrement adaptées.

D'une surface de 2 hectares, elle est dédiée aux entreprises artisanales, à l'exclusion des commerces purs. Les choix d'aménagement privilégient la qualité des espaces, tant par les solutions techniques retenues pour les voiries, que par le traitement paysager des espaces communs ou la végétalisation des accotements.

Les travaux de la zone ont débuté en juillet 2017 et ont été réceptionnés fin 2018. D'un montant global

de 386 000 €, les travaux ont été financés par la Communauté de Communes, la Commune de Rosières, le Conseil Départemental de l'Ardèche, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat. Un taux de subvention élevé permet ainsi de proposer des lots à un prix de vente adapté aux capacités financières des entreprises, compris entre 30 et 40 €/m² selon la situation du terrain (emplacement bénéficiant ou non d'un effet « vitrine » lié à sa visibilité depuis les principaux axes routiers, la nature et la taille des lots).

A moyen terme, près d'une dizaine d'entreprises devraient s'implanter sur cette zone. Les premiers actes de vente ont été signés et les premières constructions de bâtiments d'activités devraient démarrer à l'automne. Il reste actuellement un lot à commercialiser d'une surface de 2210 m².



Sur l'estive du Tanargue

L'estive du Tanargue est la dernière estive collective du Département. Elle accueille d'avril à octobre des troupeaux d'ovin venant de l'ensemble du sud Ardèche.

Jusqu'en 2016, les bergers étaient particulièrement mal logés dans une vieille cabane qui tombait en ruine.

Soucieuse de pérenniser ces pratiques pastorales, la Communauté de Communes, accompagnée par le Parc Naturel Régional, l'Office National des Forêts et le Syndicat des Transhumants, a construit une cabane neuve, isolée, dotée de chauffage. Construite avec des matériaux écoresponsables, chauffée au bois, dotée de panneaux photovoltaïques pour produire son électricité, elle offre un cadre de vie et de travail acceptable aux bergers.



En soutien à la castanéiculture

La transformation et le séchage des châtaignes sont de très bons moyens de valoriser sa production, surtout sur les petits calibres.

Le séchage de châtaignes est aussi un moyen de se concentrer sur la récolte, le séchage permettant de reporter la transformation.

Soucieuse de soutenir cette filière et d'aider à sa modernisation, la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie a construit un atelier de transformation à Rocles.

L'atelier « Châtaigne et Mouture du Tanargue » est géré par la CUMA « Envie de châtaignes ».

C'est un outil au service de tous les castanéiculteurs pour valoriser leur production par une transformation à haute valeur ajoutée avec un débouché commercial certain.

L'atelier est équipé de nombreux outils modernes de transformation.

Le tout bien entendu certifié «AOP» et «AB».

Pour rejoindre la CUMA :

Oliver Peyraud

« Envie de Châtaignes »

Valos

07110 Laboule

06-14-63-11-47

chataignesenvie@free.fr



JOYEUSE, VILLAGE VIVANT

Pour le respect des paysages

La loi sur les Parcs Naturels Régionaux ainsi que la mise en application de la loi « Grenelle de l'Environnement 2 » interdisent la publicité et les préenseignes.

Afin d'appliquer la loi et d'améliorer la qualité de nos paysages, la Communauté de Communes et ses communes-membres se sont groupées pour mettre en place une signalisation routière normalisée et réglementaire : la Signalisation d'Information Locale (SIL).

Cette SIL a pour but de guider l'usager de la route vers un service ou un équipement utiles aux personnes en déplacement (hébergement, restauration, garages, stations-service, activités touristiques ou de loisirs), le tout de manière efficace et respectueuse de l'environnement.

Dans le cadre global de la revitalisation du cœur de ville de Joyeuse, la commune et la communauté de communes ont fait appel à Villages Vivants pour s'attaquer au problème de la vacance commerciale. Et il est de taille avec pas moins de 17 locaux vides dans la seule rue principale ! C'est un phénomène qui touche et menace l'ensemble des petites villes et bourgs de France et auquel le pays Beaume-Drobie n'échappe pas. Zones commerciales, développement des grandes enseignes, vente en ligne, inadaptation des petits commerces aux besoins des clients, usage de la voiture.

Les explications avancées sont multiples, discutables, mais le constat est clair ici comme ailleurs : les commerces et activités économiques de centre-ville ferment au profit de la périphérie ou d'achat totalement extérieurs au territoire.

Avec la démarche engagée avec Villages Vivants, il s'agit d'appréhender la réalité autrement, et de refuser le fatalisme.

La première étape a été de la constitution du comité de gouvernance du centre-ville. Lieu de rencontre des acteurs du cœur de ville, il est composé de citoyens, propriétaires, commerçants, associations locales, élus et techniciens. Son objectif ? Créer un lieu d'échanges sur le cœur de ville, mettre en synergie les acteurs, créer une vision commune et bien sûr suivre le diagnostic qui a eu lieu tout au long de l'année.



En clair les objectifs sont de :

- mobiliser et fédérer les acteurs autour d'un projet et d'une vision commune ;
- qualifier le problème de la vacance commerciale ;
- réaliser des actions visibles et impactantes pour « activer le changement » ;
- proposer un plan d'action à mettre en œuvre.

Afin que les habitants se réapproprient leur centre-ville et ses boutiques pour avoir envie de le réinvestir, une balade urbaine, préparée par le comédien Pêlo et réalisé au son de la batucada Bahamia, a eu lieu en mai. L'occasion pour les citoyens de poser un autre regard sur leur centre-ville.

La ville de Joyeuse étant aussi labellisée « ville des métiers d'arts » une exposition des œuvres des créateurs est aussi en cours dans l'ancien Crédit Agricole.



Des aides aux entreprises avec point de vente

Dans le cadre des règles d'intervention économique publique régionales, la Communauté de communes met en place un dispositif d'aide directe en faveur du développement des très petites entreprises commerciales et artisanales, avec point de vente, pour les aider dans la réalisation de leur projets d'investissement.

Cette aide s'adresse aux professionnels des métiers d'art, aux artisans et aux commerçants disposant d'un point de vente et situés en Pays Beaume-Drobie, hors des zones d'activités économiques. L'objectif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Communauté de Communes à travers ce dispositif est d'aider, par un appui financier, à la revitalisation commerciale des centres-villes et des centres-bourgs du territoire.

Les conditions d'éligibilité et les modalités d'instruction sont précisées dans le Règlement d'aide. Parmi les préalables à remplir : la surface de vente doit être inférieure à 400 m² et l'activité annuelle supérieure à 9 mois.

Vous trouverez tous les renseignements utiles sur ce dispositif et pourrez télécharger les pièces le constituant sur le Site Internet de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie dans la rubrique actualités :

<http://www.pays-beaumedrobie.com/actus.php>.



LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) est l'établissement public en charge de l'aménagement numérique de l'Ardèche et de la Drôme. Il porte un ambitieux projet de déploiement d'un réseau de fibre optique à la maison (Fiber to the Home - FTTH) sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2017, le Syndicat ADN a déjà passé plusieurs marchés de travaux, et engagé la réalisation de 77 000 premières prises FTTH en différents points de l'Ardèche et de la Drôme (1 prise permettant de desservir indistinctement 1 foyer, 1 entreprise, 1 commerce, 1 site public...). Au total 310 000 prises seront construites d'ici à 2025.

Et en pays Baume-Drobie

Pour le territoire de la Communauté de communes du Pays Baume Drobie, qui est membre du syndicat ADN, les déploiements vont bientôt démarrer. En mars 2019, le Syndicat ADN a lancé une consultation des entreprises pour la construction de l'ensemble des prises restant à déployer sur le territoire bi-départemental, dont 7 500 sur notre territoire communautaire. Ce grand chantier du déploiement de la fibre à la maison prévoit une première phase d'études (sur le terrain puis en bureau d'étude), pendant plusieurs mois, puis une phase de travaux pour déployer la fibre optique (soit en souterrain soit en aérien). Viendra ensuite le temps de la commercialisation, suite à un délai réglementaire de 3 mois permettant aux opérateurs d'activer leurs offres sur le réseau. Il faut ainsi compter à peu près 24 mois entre le lancement des études et l'ouverture commerciale des services.

Parallèlement, des locaux techniques, indispensables au déploiement du réseau, vont devoir être construits courant 2019. Il s'agira d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO) sur chacune des communes de Joyeuse, Rocles et Lablachère.

La fibre optique à la maison permettra d'accéder à des débits de l'ordre du Gigabit (1 Gbit/s = 1 000 Mbit/s), capables de répondre durablement à l'évolution des usages numériques.

Les collectivités se sont fortement mobilisées pour permettre l'arrivée du FTTH sur notre commune, qui n'aurait pas été rendue possible par la seule initiative des opérateurs privés.

La Région Auvergne Rhône-Alpes, les Départements de l'Ardèche et de la Drôme, la Communauté de Communes du Pays Baume Drobie se sont ainsi



réunis au sein d'ADN, avec le soutien financier de l'Etat au travers du Plan France Très Haut Débit, pour mener ensemble ce grand projet d'infrastructures, d'une ampleur comparable au déploiement des réseaux électrique et téléphonique au siècle dernier.

Que va vous apporter la fibre optique à la maison ?

- des débits symétriques, en émission et en réception ;
- des débits similaires quelle que soit votre localisation (pas d'affaiblissement lié à la distance) ;
- une vitesse de connexion à Internet de 100 à 1 000 fois plus rapide qu'une connexion ADSL, permettant par exemple de regarder ou télécharger des vidéos et d'accéder à tous types d'applications sans aucune contrainte ;
- la possibilité de connexions simultanées (plusieurs utilisateurs et plusieurs supports sur la même box fibre) sans avoir à se soucier des débits disponibles ;
- la possibilité de profiter de l'enrichissement permanent des contenus et des applications numériques et d'accéder aux usages de demain : maison connectée, domotique...

Pour en savoir plus
<https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite>



AU SERVICE DES MÉTIERS D'ART

La Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie intervient en faveur de l'artisanat d'art depuis plus de 10 ans, avec la conduite du projet des « tables dressées » en 2003. Le territoire est en effet riche de nombreux artistes et artisans d'art qui ont choisi de créer en Pays Beaume-Drobie. Ils ont besoin d'être accompagnés pour les aider à se structurer collectivement, pour gagner en visibilité et en notoriété, pour s'installer dans de bonnes conditions matérielles durables. C'est dans cette perspective que la pépinière des métiers d'art à Chandolas a été créée en 2006.

Jusqu'en 2019, les actions, l'offre de services et d'accompagnement à la pépinière des métiers d'art à Chandolas se sont consolidés, étoffés et élargis. Il s'agit notamment d'actions de promotion et de communication, avec la création d'un logo pour Pépit'art ou la création d'outils de communication visuels. Ces actions de communication se sont aussi doublées de l'organisation d'événements annuels à Pépit'art, comme le Grand Baz'Art pour le marché de Noël des créateurs locaux, les week-end exposition-vente ou des événements estivaux.

Tout au long de ces années, les actions de soutien à la filière ont été nombreuses :

- élargissement de l'offre en formation réservée aux résidents de la pépinière des métiers d'art aux professionnels des métiers d'art du territoire (scénographie de stand, prise de vue,...) avec

les recours à des intervenants et prestataires extérieurs

- intégration des professionnels des métiers d'art aux événements organisés à la pépinière des métiers d'art.
- appui à la participation des professionnels des métiers d'art du Pays Beaume Drobie au Festival Alune, organisé par l'Agence pour le développement des métiers d'art.
- création de liens et de partenariat entre les professionnels des métiers d'art et le Lycée Technique Astier à Aubenas.
- parrainage des résidents de la pépinière par des professionnels des métiers d'art et mise en relation avec les associations agissant pour les métiers d'art

Plus spécifiquement, depuis 2015, les actions se sont résolument orientées vers l'innovation avec le lancement des premières actions de préfiguration du pôle d'innovation de métiers d'art, comme la mise en place d'un Fab'Lab à Pépit'art, ouvert aux professionnels des métiers d'art et au public.

Aujourd'hui, fort de cette expérience de valorisation, de structuration et de développement du territoire, la Communauté de Communes a souhaité créer un projet d'envergure pour le territoire, par ailleurs inédit en France : un pôle d'innovation « métiers d'art », véritable outil de développement économique au service de la filière, de l'innovation et de la formation. Une étude a permis de définir les actions à mettre en place pour déployer un dispositif original et



Deux nouvelles résidentes à Pépit'art.

Marie-Odile Lamy Chappuis, peintre sur mobilier, et Elsa Ray, céramiste, viennent d'intégrer Pépit'art.

N'hésitez pas à venir à leur rencontre...



unique en France d'encouragement à l'innovation. Ce projet est l'aboutissement d'un travail de coopération étroite menée entre la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie et le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale auquel ont été associés l'ensemble des acteurs et des partenaires œuvrant pour le développement et la structuration de la filière des métiers d'art, au niveau local, départemental, régional et national.

Ce projet permettra :

- l'agrandissement de la pépinière d'entreprises actuelle, avec le doublement envisagé de sa capacité d'accueil
- la création d'un espace collectif de résidence et de coopération artistique (création de nouvelles gammes, réalisation de petites séries etc.)

- la création d'un Fab'Lab ouvert à tous les publics et spécialisé dans les métiers d'art
- la mutualisation d'outils de communication
- un accompagnement des entreprises des métiers d'art en matière d'innovation (via des appels à projets) en coopération avec l'Agence pour le développement des métiers d'art.

L'une des fonctions du futur pôle d'innovation des métiers d'art à Chandolas est d'être, pour les professionnels des métiers d'art :

- un centre de ressources et de veille sur l'innovation technologique et numériques de pointe ;

- un lieu d'expérimentation sur les matières, les outils et les applications en terme d'innovation et de création ;
- un lieu de partage, de collaboration et d'émulation artistique ;
- un lieu d'exposition-vente ;



PEPIT
art

Pôle Métiers d'Art

- un lieu de formations et de découverte ouvert au grand public dont les scolaires. Il contribuera donc à la structuration de la filière, au développement économique des ateliers hors-saison, au renforcement des coopérations entre territoire et ateliers d'art et naturellement à l'intervention départementale, régionale et nationale en faveur des Métiers d'art.

Grâce à la mobilisation de moyens humains et financiers et à l'implication de l'ensemble

des acteurs et partenaires (associatifs, institutionnels, ...) un programme ambitieux au profit des professionnels des métiers d'art a pu voir le jour et se déployer sur le territoire.

A la découverte de Pépit'art :

<https://metiersd'artardechemeridionale.jimdo.com/pepit-art/>

Un logo totem pour le Pays Beaume Drobie

La Communauté de Communes a engagé une collaboration avec l'Agence des Métiers d'Art depuis plusieurs années.

Afin d'approfondir ce partenariat de manière opérationnelle et de mettre en valeur le savoir-faire des artistes et artisans d'art du territoire, les élus intercommunaux ont décidé de leur commander une oeuvre collective.

Après réflexion et croisement des idées, le totem aujourd'hui présent à l'entrée de Joyeuse a germé.

Représentant le logo de la collectivité, chaque carré de couleur a été réalisé par un artisan d'art dans la technique qu'il pratique, mettant en valeur la diversité des formes, des matériaux et des couleurs.



Évolution au Centre

Multimédia

Le Centre de Communication Multimédia est l'un des plus anciens d'Ardèche, ouvert à la fin des années 1990.

Si à sa création la demande portait sur de l'accompagnement individuel à l'usage de l'ordinateur et d'Internet, la révolution numérique est passée par là.

Aujourd'hui, sans avoir abandonné ses missions initiales, il propose aussi des formations à la sécurité Internet, au contrôle parental, ou encore à l'utilisation des logiciels libres.

Des temps collectifs ont aussi été organisés ces dernières années avec des partenaires afin de développer l'usage de l'informatique et d'Internet auprès de publics spécifiques : agriculteurs, publics en difficulté sociale, public féminin dans une perspective d'accompagnement professionnel...

Ainsi l'offre proposée au centre est en constante adaptation à des usages du numérique en évolution permanente.

DES MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC

Les Maisons de services au public ont été créées pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales et périurbaines touchées par le recul des services publics.

En un lieu unique, les usagers – particuliers ou professionnels – sont accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne : prestations sociales ou d'accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé...

Leurs animateurs sont formés par les opérateurs partenaires pour délivrer des services en leur nom.



Où sont-elles ?

La Communauté de Communes a mis en place deux Maisons de Service au Public, implantées à Valgorge et Joyeuse. Ces structures, gérées respectivement par le centre social Le Ricochet et par Amesud.

Les habitants du territoire sont nombreux à faire appel à ces « couteaux-suisse » de l'administration. A ce jour, plus de 2000 demandes d'aide administrative y ont été traitées, concernant notamment des démarches relevant de plusieurs administrations ou organismes publics (Sécurité Sociale, Préfecture, Impôts, CAF, Pôle Emploi, CARSAT, etc...).

Comment ça fonctionne ?

Des habitants ont besoin d'aide pour leurs démarches administratives ? Les Maisons de Services au Public du Pays Beaume-Drobie sont à leur disposition pour vous accompagner... Les animatrices les informent et les guident sur les démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, insertion, énergie,

prévention santé, accès aux droits, mobilité.

Elles aident également pour des démarches telles que les demandes de CMU-C/ACS (Aide à la Complémentaire Santé), inscription et/ou actualisation Pôle Emploi et CAF, constitution de dossier retraite, carte nationale d'identité, permis de conduire ... et bien d'autres encore.

Des postes informatiques publics sont disponibles dans les locaux des MSAP pour effectuer différentes démarches en toute autonomie (mise à jour de CV, recherche d'emploi, consultation des sites pole-emploi.fr, caf.fr, ameli.fr, impots.gouv.fr, etc.).

Coordonnées

- à Joyeuse : 04 75 35 98 00
msapbeaumedrobie@gmail.com
1, rue de la Gare 07260 Joyeuse
- Lundi : sur Rendez-vous
- Mardi : matin sur Rendez-vous / 13 h 30 - 17 h
- Jeudi : matin sur Rendez-vous / 13 h 30 - 17 h
- Vendredi : 9 h - 12 h 30 / Après-midi sur Rendez-vous
- à Valgorge : 04 75 88 97 31
msap-valgorge@inforoutes.fr
Le Village - 07110 Valgorge
- Mardi 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17h
- Mercredi de 9 h - 12 h 30
- Sur rendez vous le lundi et le jeudi.



**Maison
de services
au public**

AU SERVICE DES ASSOCIATIONS



En 2019, et pour la cinquième fois, la Communauté de communes a donné rendez-vous aux associations du territoire et aux habitants.

Lancée en 2014, le « Salon des associations », devenu « Salon des associations et des sports », a réuni 68 associations cette année.

Déplacé à La Raze, à Lablachère, il se déroule maintenant sous chapiteau sur le parking de la piscine et sur le stade. Une implantation qui permet aux clubs sportifs de proposer des démonstrations et des ateliers, généralement pour enfants et adolescents.

Outre le sport, de nombreux champs d'activités relevant de la sphère associative étaient représentés : culture, loisirs et animations, environnement, aide à la personne, ou encore associations solidaires.

Pour terminer la journée, un tirage au sort a permis d'attribution d'un prix de 50 € à dix jeunes participants pour leur permettre de payer une licence sportive.

Des jeunes qui sont aussi mis à contribution pour l'organisation du Salon, puisque la buvette en est confiée au service jeunesse intercommunal, qui rassemble ainsi des fonds pour un voyage en Espagne.

Aide à la reprographie

La Communauté de communes soutient les associations du pays Beaume-Drobie en les aidant dans l'organisation de leurs manifestations. A ce titre, elle met à disposition sous conditions des barnums et des grilles d'exposition, et elle apporte un soutien à la reprographie des documents promotionnels.

Affiches, tracts et documents de promotion peuvent être dupliqués au siège de la communauté à Joyeuse, après signature d'une convention.

Les associations qui souhaitent bénéficier de ce service peuvent de rapprocher du bureau d'accueil à la Communauté ou appeler au 04 75 89 80 80

(accueil@pays-beaumedrobie.com).





FAMILLE À ÉNERGIE POSITIVE, une expérience à partager pour réduire ses consommations d'énergie !

Les Communautés de Communes Beaume Drobie et Pays des Vans en Cévennes s'engagent dans l'aventure des économies d'énergie et d'eau à la maison.

Comprendre et Maîtriser ses consommations d'énergie : une expérience quotidienne !

Participer à Familles à énergie positive c'est l'occasion de partager ses connaissances et inventer ensemble de nouveaux gestes pour que nous soyons de plus en plus nombreux à mieux maîtriser nos consommations d'énergie et d'eau.

Déjà 41 132 Foyers engagés en France !

Durant les 6 prochains mois d'hiver, les volontaires seront accompagnés gratuitement et aidés dans la mise en pratique quotidienne d'« éco-gestes » simples : régler son chauffe eau à la bonne température, régler son ordinateur en mode « éco »...

Que l'on soit propriétaire, locataire, une famille avec ou sans enfants, ou retraités peu importe ! Tout le monde peut participer ! Les participants de Beaume Drobie et Pays des Vans en Cévennes se réunissent par équipe d'amis, de collègues, de voisins...

Ensemble, relevez le défi de faire plus d'économies !

Pourquoi participer en devenant une Famille à énergie Positive ?

- Faire des économies non négligeables : 12% d'économies en moyenne sur les consommations d'énergie, soit 200 euros sur le budget annuel ;
- Bénéficier d'un accompagnement sur mesure ;
- Être acteur d'une meilleure qualité de vie en réduisant vos consommations d'énergie et d'eau et en limitant votre impact environnemental ;
- Apprendre à décrypter ses factures et ses compteurs ;
- Partager et échanger en toute convivialité sur votre expérience.

Pour vous aider, des outils pratiques à votre disposition gratuitement !

- Un site internet pour suivre vos consommations d'énergie ;
- Un accompagnement technique personnalisé par des Conseillers Info Energie ;
- Un kit de matériel (énergimètre, débitmètre, mousseurs, programmateur, ampoule LED, thermomètres...) ;
- Un Guide de 100 éco-gestes avec des conseils pratiques et un outil d'autodiagnostic.

Et comment s'inscrire ?

Un site internet www.familles-a-energie-positive.fr

Ou contactez Teresa Renner au 04 75 35 87 31 / renner@alec07.org

Inscriptions avant le 30 novembre 2019

